

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Octobre 2022

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, Mme Frédérique MICAND, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : -

1- OBJET : ADHESION CENTRALE VILLAGEOISE DU TRIEVES

La loi de transition énergétique adoptée au mois d'août 2015 permet aux collectivités de prendre des parts dans des sociétés de production d'énergie renouvelables, dans un esprit de réappropriation de la question énergétique des territoires.

Dans le cadre du projet TEPCV, la Communauté de Communes du Trièves a affiché le principe du soutien à la société locale à actions simplifiées «SAS Centrales villageoises du Trièves», constituée d'habitants du Trièves qui se sont regroupés pour investir collectivement dans des projets liés à l'énergie.

Être membre actionnaire donne le droit de vote à l'assemblée générale de la société, ainsi qu'une rémunération de l'ordre de 2,5% annuels. En tant que personnes morales, les participations des collectivités publiques sont d'un minimum de 5 parts, soit 500 €.

La Commune souhaite encourager le projet qui correspond aux objectifs de la stratégie de Territoire à Energie Positive et Croissance Verte, aussi le Maire propose que la Commune de Saint Martin de Clelles acquière 5 parts dans cette SAS (soit 5 X 100 € = 500 €). Cette somme est inscrite au budget principal 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints ayant délégation de signature, à signer tout document en rapport avec l'acquisition de 5 actions à la Sas Centrales villageoises du Trièves.
- **DESIGNE** Christine CHOLAT comme représentant de la Commune au Conseil d'administration ou de toute autre manifestation de la «SAS Centrales villageoises du Trièves».

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Affiché le

ID : 038-213804198-20221018-2022_041DELIB-DE

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9	0	0

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 18 octobre 2022
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT

